



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LA MANCHE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

**AXE II :
ACTION 2 – 1 – 3**

Mettre en valeur la coordination locale autour de la prévention des expulsions avec le partenariat développé par les acteurs de proximité non présents en CCAPEX

GUIDE DES INITIATIVES DE PROXIMITÉ

Objectif : Développer les outils stratégiques de la prévention des expulsions et renforcer la coordination des acteurs.

Les Centres Communaux ou Intercommunaux d'Action Sociale (CCAS-CIAS) du territoire ont été sollicités pour effectuer un état des lieux des initiatives de proximité sur ce champ d'action.

Certaines situations difficiles virent au conflit entre les protagonistes d'une location. Malgré l'intervention du bailleur puis de la justice aux côtés du locataire, celles-ci peuvent devenir si complexes que les réponses habituelles ne les résolvent pas ou ne sont pas adaptées.

Quelques CCAS développent alors des instances partenariales regroupant les principaux acteurs locaux sociaux, médicaux et judiciaires pour répondre à ces nuisances en coordonnant des actions spécialisées.

Les actions mises en œuvre ont pour objectif de favoriser le maintien dans le logement des personnes concernées.

1/ Le CCAS de Saint-Lô a mis en place des outils de prévention et de coordination des acteurs sur son périmètre.

* La commission «incivilités» est une instance municipale qui ambitionne d'agir pour l'amélioration de la vie et du vivre-ensemble au sein de la cité. Elle mène sur le territoire une politique de prévention de la délinquance et vise à l'optimisation des pratiques et des réponses apportées à la population.

Animée par le Maire de Saint-Lô, les membres sont susceptibles d'engager leur institution dans la mise en œuvre de solutions pragmatiques.

Elle regroupe une multiplicité de partenaires dont :

- Manche-Habitat,
- le Centre Hospitalier Spécialisé (CHS) Bon-Sauveur,
- la police nationale et municipale,
- la Mission Locale,
- le Territoire de Solidarité du Val de Vire,
- le CCAS.

Les problématiques abordées sont celles identifiées sur le territoire et ne relèvent pas seulement des difficultés liées au logement mais aussi de dégradations de biens, vols, jeunes en errance, consommation d'alcool sur la voie publique...Elle traite toutefois régulièrement des situations de ménages en menace d'expulsion soit pour impayés de loyers, soit pour troubles du voisinage ou encore pour mauvaise occupation du logement. Ces situations sont parfois le reflet de problématiques psychiques et/ou psychiatriques qui nécessitent un regard croisé et une coopération des partenaires. La commission se réunit trimestriellement à l'Hôtel de ville de Saint-Lô.

Bilan :

Entre 12 et 20 situations examinées à chaque réunion.

2018 : 4 réunions

2019 : 3 réunions

2020 : 4 réunions

2021 : 5 réunions

* Les points rencontres «impayés de loyers» avec Manche-Habitat réunissent les travailleurs sociaux du Service Action Sociale du CCAS et la responsable de «la relation usagers» de Manche-Habitat. Elles sont pilotées par Manche-Habitat qui met à l'ordre du jour les situations qui méritent une attention particulière (personnes présentant un impayé de loyers ou des troubles du voisinage, que la procédure de résiliation de bail soit engagée ou non).

Ces concertations permettent, d'une part, d'échanger avant même toute procédure en contentieux et, d'autre part, de prendre en charge plus rapidement des difficultés pour éviter des situations «irréremédiablement compromises» avant que la CCAPEX soit saisie (Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions). Ces réunions permettent d'identifier la personne ressource à même de mettre en place des mesures d'aides adaptées pour le locataire. Elles ont lieu 2 à 3 fois par an au CCAS de Saint-Lô.

Bilan :

2018 : 2 réunions pour 93 situations traitées.

2019 : 3 réunions pour 196 situations traitées.

2020 : Les réunions ont été annulées pour cause de pandémie.

2021 : 3 réunions

2/ Le CCAS de Carentan intervient sur le champ de la prévention à travers la gestion de son contingent réservataire « élus » et d'une réunion « incivilités ».

* Cette instance a lieu une fois par trimestre.

Elle est composée de :

- le Maire de Carentan,
- un responsable de Manche Habitat,
- la gendarmerie,
- la police municipale,
- un pompier élu,
- la directrice du CCAS,
- la secrétaire du CCAS,
- la Vice-Présidente du CCAS.

Elle porte sur les plaintes de voisinage (tapage nocturne, insultes, épaves de voiture envahissant les places de parking...), les dettes de loyers avec plan d'apurement non respecté, les demandes d'accompagnement social d'une personne ou famille en détresse psychologique, financière. Manche Habitat présente également les situations problématiques au sein de son parc.

Cette réunion permet aux différents partenaires de terrain d'échanger et de travailler avec le même objectif.

Bilan :

2018 : 4 réunions et 37 situations traitées.

2019 : 4 réunions et 38 situations traitées.

2020 : 3 réunions et 26 situations traitées.

2021 : 4 réunions et 41 situations traitées.

3 / Le CCAS d'Avranches a mis en place une commission dans le cadre du Comité Départemental de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

* Elle se réunit une fois par trimestre afin d'évoquer les situations locatives complexes qui posent des problèmes dans leur environnement (troubles de voisinage récurrents, expulsion sensible) sur la commune. L'élu en charge de la qualité de vie et du développement durable anime en présence de :

- la police municipale,
- un membre du CCAS,
- un bailleur public,
- la gendarmerie.

Bilan :

2018 : 4 réunions et 9 situations traitées

2019 : 4 réunions et 8 situations nouvelles et suivi des situations déjà traitées

2020 : Les réunions ont été annulées pour cause de pandémie.

2021 : 5 réunions ont eu lieu et 6 à 7 situations sont évoqués à chaque réunion.

Par ailleurs, environ 5 fois par an, des rencontres sur des thématiques plus globales ou projets à long terme, peuvent avoir lieu entre dirigeants (cadres de CCAS, de l'agence du parc public et élus).

4 / A l'issu du Forum de l'action sociale en 2015, le **CCAS de Granville** a mis en place deux commissions issues d'un travail collectif entre les bailleurs (public et privé), des associations et les travailleurs sociaux locaux.

* La commission « Tranquillité, Bien-être, Habitat » (TBH) traite des nuisances dans les logements (conflits de voisinages, incivilités dans les parties communes des immeubles) sur la commune de Granville.

Tout partenaire (professionnels du logement, acteurs médico-sociaux, services de l'État, ...) peut signaler une situation avant la réunion et sera averti par courrier de son passage en commission avec possibilité de réponse/d'explication des faits. La commission établit un diagnostic pluridisciplinaire de ces difficultés et propose un plan d'actions : médiation, rappel à la loi, procédure judiciaire, proposition/adhésion aux soins psychiatriques, suivi social renforcé, relogement... Un coordinateur en assure le suivi, les accompagne et en facilite la mise en œuvre. Une évaluation des actions mises en œuvre et des résultats obtenus est effectuée à chaque début de réunion. Des suites à donner à chaque situation non résolue sont proposées.

Cette commission se réunit au minimum 3 fois par an et se compose de :

- un représentant de chaque bailleur public,
- un représentant des bailleurs privé,
- un représentant du Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ),
- un représentant du service logement du CCAS de Granville,
- un représentant du CCAS de Granville,
- un représentant du Centre Médico-Social (CMS) de Granville,
- un représentant du Centre Médico-Psychologique (CMP) de Granville,
- un représentant de la police municipale de Granville,
- un représentant de la police nationale de Granville,
- un représentant du centre de secours de Granville,
- l'adjoint au Maire chargé de la solidarité et de la coordination sociale de la ville de Granville.

D'autres membres peuvent être invités selon les situations exposées :

- Addictologie de liaison (hôpital de Granville),
- Hôpital de jour (les Salicornes),
- Services d'aides à domicile,
- Service de soins infirmiers,
- Association Passerelles pour l'Emploi (accompagnement logement),
- Services de mandataires judiciaires (UDAF, ATMPM, Privés),
- Caisse d'Allocations Familiales.

Bilan :

2018 : 3 réunions et 13 situations traitées

2019 : 2 réunions et 6 situations nouvelles

2020 : Les réunions ont été annulées pour cause de pandémie.

2021 : 3 réunions et 32 situations ont été traitées

* La commission « Incurie dans le logement » traite de l'encombrement des logements.

Ses membres sont :

- l'adjoint au Maire chargé des affaires sociale,
- un représentant de chaque bailleur social,
- un représentant de la police municipale,
- deux travailleurs sociaux du CCAS,
- un cadre de santé du CMP de Granville,
- un cadre de santé de l'équipe mobile précarité exclusion (Centre Hospitalier de L'Estran).
- les acteurs concernés par le suivi de la personne en situation d'incurie (curatelle, ...)

Bilan :

2018 : 3 commissions et 7 situations traitées

2019 : 2 commissions et 4 situations nouvelles

2020 : 1 commission

2021 : 3 commissions et 3 situations.

A noter : en 2022, le CCAS espère pouvoir mettre en place avec les 2 bailleurs sociaux du secteur, un commission technique logement. Ces commissions auraient pour vocation d'évoquer les situations les plus difficiles de relogement (ex : sortie de logement ALT, les personnes avec un parcours chaotique, etc ...), les préventions des expulsions et les problèmes de parcours locatifs liés à des réparations locatives. Ce travail est en cours d'élaboration.

5 / Le CCAS de Coutances anime la commission « santé vie sociale » créée en 2012.

* Cette commission est composée d'un groupe restreint permanent et de partenaires associés ponctuellement suivant la situation évoquée.

Ce groupe est composé de :

- le Maire-adjoint aux Affaires Sociales,
- le Maire adjoint au Logement,
- le Maire-adjoint à la Vie Quotidienne,
- la directrice,
- la responsable du pôle social,
- un psychiatre,
- la cadre de santé de Coutances,
- un représentant du Conseil Départemental (centre médico-social),
- la gendarmerie,
- les pompiers,
- les bailleurs publics (SA HLM COUTANCES-GRANVILLE, Manche Habitat),
- l'association Accueil-Emploi.

Les partenaires associés sont des représentants de structures diverses (UDAF, ATMPM, CLIC...) ayant besoin d'exposer une situation complexe devant la commission.

Il n'est pas toujours possible de trouver des orientations ou des solutions pour chacune des situations présentées. Cependant, les échanges avec les différents partenaires permettent de réfléchir ensemble et de prendre connaissance des situations « fragiles » sur Coutances, périmètre géographique de cette action.

Cette connaissance du réseau partenarial et des divers acteurs facilite les contacts en dehors de la commission pour gérer des situations d'urgence.

Il peut s'agir de situations liées à des troubles de voisinage, à un défaut d'entretien du logement, à des difficultés à trouver un logement adapté...mais aussi des situations d'errance, de personnes manifestant des troubles du comportement.

Bilan :

2018 : 3 commissions et 11 situations traitées

2019 : 3 commissions et 13 situations nouvelles

2020 : 1 commission

2021 : 3 commissions et 30 situations ont été traités.

Au total depuis la création de cette instance en 2012, 108 situations ont été étudiées.

6 / Le CCAS de Cherbourg organise des commissions « santé mentale-habitat ».

* Cette commission ne concerne, pour l'instant, que des locataires de Cherbourg présentant des troubles qui mettent en péril leur maintien dans leur logement.

Cette commission est composée de:

- bailleurs publics,
- le commissariat,
- le CCAS,
- une représentante du Conseil Départemental,
- l'UDAF,
- le CDHAT,
- la sous-préfecture,
- des membres du Bon Sauveur.

Cette commission existe depuis 2005 sur Cherbourg-Octeville. Elle est née de la volonté de travailler en partenariat pour les bailleurs sociaux, l'ensemble des acteurs sociaux et la Fondation Bon Sauveur (FBS).

Destinée à des personnes en difficulté psychique ou inapte à la vie en collectif il s'agit de mettre en place un temps d'échange entre les parties afin d'aider à la gestion des troubles de voisinage, de faciliter leur accès ou maintien dans le logement et de favoriser leur insertion sociale.

- Plus de 200 situations traitées depuis 2005
- 43 situations traitées depuis 2015 dont 12 déjà connues les années précédentes.

Elle a permis de :

- développer le partenariat pour un travail en réseau à la croisée entre la santé et le social ;
- signaler les situations pour (r)amener vers les soins, et prendre en charge conjointement les situations de crise ;
- prévenir et aider aux décisions des situations arrivant en bout de procédure d'expulsion.

Le groupe ressource est composé de deux travailleurs sociaux du CCAS et d'un cadre infirmier de l'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP) de la Fondation Bon Sauveur. Il analyse et coordonne les situations. La commission se réunit 4 fois/an.

En 2018, un travail de formalisation de la procédure et des indicateurs de suivi a été réalisé et présenté au COPIL CLSM. Une convention est en cours de réécriture avec la FBS. La commission doit s'ouvrir progressivement à l'ensemble du territoire de Cherbourg-en-Cotentin en 2019 (5 communes déléguées) sans aucun moyen humain supplémentaire du CCAS et de la Fondation Bon Sauveur.

Bilan :

2018 : 3 commissions et 10 situations traitées

2019 : 3 commissions et 13 situations nouvelles

2020 : 3 commissions en nombre restreint pour cause de pandémie.

* Des commissions incurie : des référents incurie sont nommés au sein du CCAS de la Communauté d'Agglomération du Cotentin (Cherbourg-en-Cotentin) et travaillent en liaison étroite avec le Service Communal d'Hygiène et les référents sociaux.